



16ème legislature

Question N° : 15202	De M. Alexis Jolly (Rassemblement National - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Pénurie généralisée d'orthophonistes	Analyse > Pénurie généralisée d'orthophonistes.
Question publiée au JO le : 13/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alexis Jolly appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la pénurie généralisée d'orthophonistes. Les orthophonistes, comme la plupart des spécialistes, se font de plus en plus rares et les délais d'attente pour obtenir un premier rendez-vous sont excessivement longs (entre un et deux ans). Il en résulte une importante difficulté pour les familles en recherche d'orthophonistes pour leurs enfants, ainsi que pour les adultes en situation de handicap (maladies d'Alzheimer, de Parkinson...) Les chiffres du *numerus clausus* sont particulièrement faibles et insuffisants concernant le nombre d'orthophonistes autorisés par département. Une large ouverture est donc urgemment nécessaire pour permettre de répondre à une demande croissante et empêcher les conséquences dramatiques d'un retard de développement langagier, cognitif et d'apprentissage des publics en attente d'un professionnel. Par ailleurs, il s'agit d'une profession particulièrement difficile qui nécessite un fort investissement en temps et en énergie. On constate depuis quelques années une vague de départs à la retraite et de reconversions prématurés, qui nuisent considérablement à la possibilité de répondre aux besoins croissants de la population. Devant une telle urgence, il souhaite savoir s'il a pris conscience de ces difficultés et quelles sont les mesures prévues pour y répondre.